

# Premier Emploi : Pas à pas

Te voilà propulsé dans le monde du travail et tu ne sais pas par où commencer ?

Pas de panique ! Tu trouveras ci-dessous une vue d'ensemble des acteurs et des outils importants pour une parfaite recherche d'emploi !

## 1 L'ONEM

Un des premiers gestes à avoir c'est de s'inscrire à l'Office National de l'Emploi, appelé communément l'ONEM. Il joue un rôle important dans le système de la sécurité sociale et il est chargé de l'organisation de l'assurance-chômage.

Il se décline sur trois niveaux : la prévention, l'indemnisation et l'insertion ! il est notamment en charge d'octroyer le droit aux allocations de chômage et d'en fixer le montant qui sera payé par les organismes de paiement à toute personne temporairement au chômage, qui prend un crédit-temps, une pause carrière ou un congé parental.

## 2 LE CURRICULUM VITAE OU « CV »

En moyenne, un employeur prend environ 30 secondes pour lire un CV. Voilà pourquoi il est primordial de le rédiger minutieusement et de façon positive et efficace tout en étant original. Facile allez-vous dire ? Mais oui, tu peux facilement te faire aider pour construire un CV qui permettra d'avoir une vue d'ensemble claire sur ton profil, tes principales qualifications et qui donne envie de te rencontrer ! Rends-toi sur le site [www.bruxelles-j.be](http://www.bruxelles-j.be) pour plus d'infos.

## 3 SALAIRE NET VERSUS SALAIRE BRUT.

Le salaire brut est le salaire complet avant déduction des impôts des personnes physiques et des cotisations à la sécurité sociale ! Le salaire net est le montant que tu perçois après toutes ces déductions.

## 4 ACTIRIS ET FOREM, LA DIFFÉRENCE ?

Il s'agit de deux services publics de l'emploi. Actiris, pour la Région de Bruxelles-Capitale et le Forem, pour la Wallonie.

Le service public de l'emploi en Flandre est le VDAB et l'ADG pour la Communauté germanophone. Ils jouent un rôle important dans l'accompagnement et la formation des demandeurs d'emploi.

Comment postuler pour trouver un emploi ?

Veille à t'inscrire comme demandeur d'emploi auprès du FOREM ou d'Actiris. Cette inscription permet de te faire connaître sur le marché du travail et de bénéficier de tous les services de formation et d'appui à la recherche d'emploi. De plus, elle est obligatoire pour préserver tes droits sociaux. N'oublie pas de demander ta carte de premier emploi au bureau de chômage de l'ONEM. Elle constitue un atout car elle indique à l'employeur potentiel que tu réponds, par exemple, aux conditions de la convention de premier emploi.

Ensuite, ton magnifique CV sous le bras, arpente les entreprises pour trouver le job de tes rêves ! Pour cela, n'hésite pas à envoyer des candidatures spontanées, à répondre aux offres d'emplois sur internet comme sur le site du Forem ou les sites spécialisés tels que References.lesoir, Stepstone, le Guide Social ou Jobat. Les petites annonces des journaux papiers sont aussi une ressource !

Pars à la découverte des salons spécialisés pour trouver des emplois comme par exemple le Salon Jobs ! Bien entendu, n'hésite pas à t'inscrire aux agences d'Interim telles que Randstad, Manpower ou Synergie. Elles permettent toujours de se faire de l'expérience et d'agrandir son réseau !

## 5 LA SÉCURITÉ SOCIALE

Ce principe est basé sur la solidarité. Tout le monde cotise pour tout le monde ! il y a une caisse alimentée par les employeurs, les travailleurs et l'état. Ensuite cet argent sert à aider financièrement les citoyens en cas de maladie, de chômage, de retraite... C'est l'ONSS, l'Office National de Sécurité Sociale, qui récolte l'argent pour le redistribuer sous forme d'indemnités ou d'allocations.

## 6 LES LANGUES

Dans le monde du travail, une des compétences les plus souvent demandées est de savoir parler plusieurs langues ! L'apprentissage des langues est donc primordial. Si tu veux en savoir plus rends-toi sur le site de DéFI jeunes pour relire le MAGenta 1 avec son dossier spécial « l'apprentissage des langues ». Tu veux garder ton niveau ou apprendre une autre langue ? Rends-toi sur Wallangue.be : l'anglais, le néerlandais et l'allemand te sont proposés pour débiter ou te perfectionner !

## 7 DROITS AUX ALLOCATIONS POUR LES JEUNES !

Si tu as terminé tes études et que tu ne trouves pas d'emploi, tu as droit aux allocations d'insertion si tu remplis certaines conditions :

- ne plus être soumis à l'obligation scolaire ;
- avoir terminé certaines études, apprentissages ou formations ;
- avoir mis fin à toutes les activités imposées par un programme d'études ou d'apprentissage ;
- être âgé de moins de 25 ans au moment de la demande d'allocations ;
- avoir accompli un stage d'insertion professionnelle ;
- obtenir deux évaluations positives de son comportement de recherche d'emploi pendant le stage.

**Pour obtenir toutes les informations complètes à ce sujet :**

<http://www.infor-jeunes.be/site/news-infor-jeunes-334-Les-allocations-dinsertion-professionnelle--pour-qui--Pourquoi->



DÉMOCRATE FÉDÉRALISTE INDÉPENDANT JEUNES  
127, CHAUSSÉE DE CHARLEROI 1060 BRUXELLES

<http://www.onem.be/fr/documentation/feuille-info/t35>